

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU  
LUNDI 31 mai 2021

## ORDRE DU JOUR

Introduction du Président

Approbation du compte rendu de la séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

Travaux en cours sur l'élaboration des nouveaux processus et référentiels d'évaluation

Présentation des axes de travail de l'OFIS

Enjeux du passage au statut d'autorité publique indépendante au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et organisation des travaux

Approbation du rapport d'activité 2020 (délibération)

Bilan social

Budget 2021 notifié au Hcéres et préparation du budget 2022

Evaluation externe du Hcéres

Groupes de travail (valorisation, politiques transversales...)

---

## MEMBRES DU COLLÈGE

### *Présents*

Thierry Coulhon (Président)

Jean-Luc Adam, Michel Bidoit, Valérie Botta-Genoulaz, Sylvie Brau-Nogué, Hélène Burlet, Stéphane Dalmas, Sonia de la Provôté, Sylvain Férez, Laurent Foulloy, Manuelle Franck, Daniela Cristina Ghitulica, Giuseppina Giglia-Mari, Philippe Gillet, Caroline Gruson, René Guinebretière, Paul Indelicato, Isabelle Oswald, Aurélie Perrier-Pineau, Benjamin Peutevynck, Marine Ribals, Didier Roux, Nathalie Vergnolle, Cathie Vix, Loulou Von Ravensberg.

### *Excusés*

Yann Algan, Geneviève Almouzni, Pierre Henriët, Ronny Heintze

## INVITÉS PERMANENTS

Stéphane Le Bouler, Nelly Dupin, Lynne Franjié, Pierre Glaudes, Bernard Larroutou, Stéphanie Ruphy, Frédérique Sachwald, François Pernot, Dany Vandromme, Jacques Mairesse, Olivier Le Gall.

---

La séance est ouverte à 13 heures 30.

## 1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

**Thierry COULHON, président**, remercie l'ensemble des membres du collège pour leurs contributions, en particulier sur le rapport d'autoévaluation pour l'ENQA et sur le rapport d'activité. Il souligne que les travaux quotidiens se résument en trois principaux chantiers : veiller au décloisonnement et à la transversalité entre les départements, prêter une attention particulière à la qualité des rapports, travailler à une meilleure diffusion et communication de ceux-ci.

Le calendrier de travail sur les référentiels d'évaluation et l'élaboration des nouveaux processus est rappelé. L'avancement des travaux sera présenté en séance ce jour, tandis qu'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes s'ouvrira le 15 juin. Cette démarche aboutira à la présentation des référentiels au Collège du 25 octobre.

Thierry COULHON ajoute que des recrutements doivent être réalisés prochainement, en particulier pour la direction du DSI et du DEI. Il envisage de réunir le collège pour une séance consacrée à cette question le 12 juillet.

## 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021 (DELIBERATION)

Le compte rendu de la séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 est approuvé à l'unanimité des 24 votants.

## 3. TRAVAUX EN COURS SUR L'ELABORATION DES NOUVEAUX PROCESSUS ET REFERENTIELS D'EVALUATION

**En ce qui concerne le processus d'évaluation**, **Pierre GLAUDES** évoque un paradoxe : le Hcéres se réclame de l'évaluation intégrée mais a toujours éprouvé quelque difficulté à la mettre en œuvre.

La réflexion a donc été reprise et a abouti aux choix méthodologiques suivants : un référentiel commun pour l'évaluation de toutes les variétés d'établissements, une modulation du processus possible en fonction des objets, le renforcement de la collaboration entre les départements.

L'objectif visé est de mieux apprécier la politique de l'établissement (positionnement, stratégie, moyens de pilotage mis en œuvre, résultats), avec comme principe directeur la parité entre les trois départements qui mettront en commun leurs compétences : DEE, DEF, DER. Cela suppose une organisation conjointe, en y associant le DEO.

L'idée est de constituer des équipes-projets communes aux départements engagés. L'évaluation sera effectuée par un comité d'évaluation co-construit, avec un processus d'évaluation s'appuyant sur une visite sur site, sur les rapports d'évaluation de chaque cycle de formation (produits par le DEF) et les synthèses des recherches d'établissement (produites par le DER).

Pour mettre en œuvre cette évaluation intégrée, **Lynne FRANJIE** explique que le choix s'est porté sur un référentiel unique d'évaluation des établissements mais il peut inclure des modulations possibles pour tenir compte du type d'établissement (université, école), du type d'évaluation (intégrée ou pas), etc... Ce dernier est construit autour de trois domaines :

- pilotage stratégique et opérationnel,
- politique de recherche et valorisation,
- politique de formation et vie étudiante.

**Valérie BOTTA-GENOULAZ** s'étonne que la question des systèmes d'information d'un établissement ne soit pas mentionnée.

**Lynne FRANJIE** explique qu'il s'agit d'un des critères traités dans le domaine 1 et que sa déclinaison par mission (recherche, formation) était également prévue dans les domaines 2 et 3.

**Manuelle FRANCK** se dit favorable à l'accent mis sur l'adaptation de la pédagogie aux étudiants internationaux et aux étudiants en formation continue. Mais elle s'interroge sur l'évaluation des pratiques pédagogiques pour les étudiants en formation initiale.

**Lynne FRANJIE** assure que cet aspect continue d'être regardé de près pour la formation initiale, à travers les autres critères sur l'organisation pédagogique des formations.

Concernant l'évaluation des formations, elle explique que le Hcéres s'est fixé comme objectif d'apprécier les politiques en matière de formation de l'établissement dans le cadre des politiques publiques incitatives au regard de l'évaluation de ses actions de pilotage et des effets de celles-ci. Il est apparu en effet que l'évolution très rapide des politiques publiques dans le domaine des formations nécessitait une analyse du pilotage global de l'établissement et pas uniquement des formations envisagées de manière isolée.

À partir des constats faits au fur et à mesure des vagues, les choix méthodologiques pour élaborer les référentiels sont les suivants :

- penser une évaluation des formations réellement intégrée à celle de l'établissement et se centrant sur les aspects stratégiques et les aspects encore fragiles des politiques de formation (pédagogie, internationalisation, FTLV),
- penser une évaluation des formations qui permette d'éclairer les ministères de tutelle, l'établissement et les formations responsables de sur trois enjeux : apprécier l'existence d'une politique de formation de l'établissement, apprécier la mise en œuvre des évolutions des politiques publiques et du cadre réglementaire, apprécier les critères relevant de l'accréditation des formations,
- disposer d'indicateurs pertinents et certifiés pour chaque formation,
- mieux apprécier le niveau intermédiaire de pilotage des formations (composantes, pôles, etc.).

En termes de modalités, deux référentiels d'évaluation des formations LMD et des diplômes du domaine de la culture sont envisagés, en complémentarité avec le référentiel d'évaluation de l'établissement :

- un sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles ;
- un sur le 3<sup>ème</sup> cycle.

À partir du dossier d'auto-évaluation de l'établissement et des dossiers individuels d'auto-évaluation des formations, l'évaluation des formations portera sur deux niveaux : la formation et le cycle de formation.

S'agissant du 3<sup>ème</sup> cycle, le référentiel sera modifié pour marquer une évolution des objectifs d'évaluation des écoles doctorales vers l'appréciation de la formation doctorale et du doctorat. Celle-ci est envisagée à travers quatre axes : l'intégration du doctorat dans la politique de formation de l'établissement, son intégration dans la politique de recherche de l'établissement, l'internationalisation de la formation doctorale à travers l'apport des initiatives d'excellence et la contribution de la politique doctorale au projet de site.

Au niveau du processus, certains principes demeurent comme l'évaluation par les pairs et collégiale, l'évaluation fondée sur une autoévaluation préalable et l'évaluation transparente, impartiale et contradictoire. Les évolutions dans le processus sont citées :

- tenir compte davantage de l'évolution du paysage de l'ESR ;
- alléger et simplifier l'évaluation.

Les rapports seront simplifiés et mettront davantage en exergue les résultats des formations tout en veillant à bien les contextualiser.

Par ailleurs, **Lynne FRANJIE** signale aussi une simplification de la procédure d'accréditation des formations. Le dossier de l'établissement ne portera que sur les évolutions prévues au prochain contrat et la prise en compte des recommandations Hcéres. Les projets des formations seront aussi simplifiés (les renouvellements sans restructuration donneraient lieu à des fiches simplifiées).

**Laurent FOULLOY** s'interroge sur la décision d'évaluer la politique de l'établissement avec deux référentiels (1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> cycles – 3<sup>ème</sup> cycle), plutôt qu'à travers un processus plus proche des standards internationaux à savoir l'évaluation de la politique de l'établissement pour les programmes *under graduate* d'une part et *graduate* d'autre part.

**Lynne FRANJIE** répond que le choix est lié au contexte réglementaire français lié à l'accréditation et à l'organisation de l'offre de formation en France. Elle évoque en particulier l'arrêté d'accréditation et le cadre national des formations communs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles alors que le 3<sup>ème</sup> cycle est régi par d'autres textes réglementaires. Elle assure qu'une attention particulière est toutefois portée au *continuum* licence master et doctorat.

**Laurent FOULLOY** craint que cela biaise quelque peu la politique pédagogique d'un établissement.

**Lynne FRANJIE** souligne que les établissements expliquent qu'ils construisent le 1<sup>er</sup> cycle en lien avec le 2<sup>ème</sup> cycle, et que très peu de demandes d'articulation du master avec le doctorat sont reçues (même si cela sera possible dans le cadre de la modulation). L'objectif est de créer plus de liens entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> cycle.

**Cristina GHITULICA** demande comment est pris en compte le processus des établissements en ce qui concerne l'assurance qualité interne.

**Lynne FRANJIE** répond qu'une référence sur la politique qualité de l'établissement et de chaque formation inclut notamment la démarche d'évaluation interne.

Concernant la mission d'évaluation de la recherche, **Pierre GLAUDES** rappelle que la nature de l'aide apportée par le Hcéres à ses interlocuteurs diffère selon leur position. Or cette aide ne répond pas pleinement aux attentes des interlocuteurs : l'évaluation est jugée trop lourde et trop complexe, les rapports d'évaluation trop longs et peu lisibles, la difficulté à faire le lien entre les résultats de la recherche et les moyens mis en œuvre est mise en avant.

C'est pourquoi le choix a été fait de composer un référentiel UR qui permette :

- une appréciation relative et contextualisée des résultats des unités de recherche ;
- d'évaluer les résultats de ces mêmes unités en appréciant le degré de reconnaissance que leur vaut leur activité.

Quatre objectifs ont été fixés :

- simplifier le référentiel existant ;
- homogénéiser sa terminologie ;
- donner plus de place à de nouveaux enjeux de la recherche (intégrité scientifique, développement durable...) ;

- améliorer l'aide apportée aux différents acteurs qui s'appuient sur l'évaluation du Hcéres.

Le référentiel ne comporterait que quatre domaines d'évaluation : D1, profil, ressources et organisation des UR ; D2, attractivité ; D3, production scientifique ; D4, inscription des activités de recherche dans la société.

S'agissant du processus d'évaluation, le but est de procéder à un allègement du processus actuel, de renforcer le dialogue avec les établissements en amont de l'évaluation (une évolution jugée importante), de répondre à l'exigence de formation des experts et d'articuler l'évaluation des UR avec l'évaluation intégrée des établissements.

Les autres évolutions notables sont la constitution de 20 panels d'experts (6 en ST, 7 en SHS et 7 en SVE) prenant les panels de l'ERC pour modèle, le renforcement de l'évaluation qualitative de la production scientifique ou encore le remplacement de la visite sur site par des échanges en visio-conférence.

Pour ce qui est de l'exploitation des résultats de l'évaluation des UR, deux formes sont envisagées : une production de synthèses (avec un délai d'un an environ) d'une part et la collaboration à l'évaluation de la politique recherche des établissements et des organismes dans le cadre de l'évaluation intégrée d'autre part.

**René GUINEBRETIÈRE** observe que les évolutions dans l'évaluation de la recherche sont considérables. Il évoque en particulier la mise en place des panels d'experts sur trois ans et la fin de la visite sur site (et des échanges informels qui vont avec), et craint un risque de dérive technocratique.

**Jean-Luc ADAM** partage ces craintes. Il observe par ailleurs que les aspects parité et développement durable ne sont pas intégrés dans le processus d'évaluation des laboratoires.

**Thierry COULHON, président**, assure que les questions de développement durable et de parité seront dûment prises en compte à l'avenir.

**Philippe GILLET** souligne que les synthèses seront scrutées de près, en particulier celles consacrées à la virologie et l'épidémiologie.

**Cathie VIX** regrette la fin des visites sur site. Elle souligne en particulier la grande différence entre un rapport écrit et la réalité du terrain, ainsi que l'aspect structurant que peut avoir une visite du Hcéres. S'agissant des enjeux socio-économiques, elle indique que nombre de laboratoires développent des recherches qui ont un impact pour les industriels et la société dans son ensemble. De plus, la dimension innovation mériterait d'être plus présente, y compris pour la motivation des chercheurs.

**Thierry COULHON, président**, partage l'essentiel de ces remarques concernant l'impact des travaux de recherche. Il souligne toutefois que ce terme « impact » perturbe certaines personnes qui n'y voient qu'une vision applicative de la recherche. C'est pourquoi il n'a pas été retenu.

S'agissant de la formation des comités, **Paul INDELICATO** demande s'il est prévu de leur fournir un certain nombre de clefs pour que la notion de science ouverte soit pleinement intégrée dans les évaluations.

**Thierry COULHON, président**, convient de la nécessité d'être attentif aux pratiques, en éliminant par exemple les indicateurs non pertinents. Le Hcéres sera particulièrement vigilant à la formation des experts.

**Valérie BOTTA-GENOULAZ** remarque que la constitution de panels d'experts pour une durée de trois ans risque d'entraîner une certaine inertie.

**Manuelle FRANCK** salue l'objectif d'évaluation qualitative du contenu scientifique. Elle s'enquiert de la procédure en vigueur pour déterminer les échantillons proposés et

demande comment les unités de recherche en cotutelle sont prises en compte dans l'évaluation de la stratégie de recherche de l'établissement.

**Pierre GLAUDES** explique que l'échantillon doit être corrélé à la taille de l'unité. Il ajoute que la promotion de la science ouverte va de pair avec le souci de diversifier les évaluations. S'agissant des unités en cotutelle, le rapport d'évaluation devra articuler les éléments d'appréciation relevant de plusieurs vagues.

**Sylvain FERZ** approuve la vigilance sur le terme « impact », qui suscite de la méfiance. Sur la question des visites, il insiste sur la dimension management : la visite est un moment clef qui vient clore une séquence assez longue (environ 24 mois) de réflexion sur les orientations stratégiques au cours desquelles les équipes sont largement impliquées. S'agissant des panels, il souhaite éviter le risque de constituer un corps d'inspection, avec peu de renouvellement de ses membres. C'est pourquoi il s'interroge sur l'opportunité de prévoir des mandats de trois ans renouvelables.

En ce qui concerne les panels, **Thierry COULHON, président**, explique qu'il y aura un processus de sélection par un comité scientifique externe. L'objectif est d'avoir une cohérence dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire que ces panels soient en mesure de se pencher sur plusieurs équipes d'un même domaine. Concernant la durée, il convient d'éviter à la fois une stabilité trop importante des équipes en place, mais également une trop grande volatilité.

Par ailleurs, Thierry COULHON souligne que la visite sur site ne sera pas supprimée. Elle sera conservée dans certains cas spécifiques. Toutefois, il s'agit de rompre avec le principe d'une visite sur site obligatoire.

**Cathie VIX** estime que la visite sur site permet aussi aux experts de faire émerger des « pépites », de mettre en avant certains travaux ou certaines équipes. En outre, elle demande comment seront déterminés les panels.

**Thierry COULHON, président**, indique que les experts seront choisis avec le comité scientifique. Concernant l'attractivité de cette mission, les questions de la rémunération et de la charge de travail sont centrales.

**Pierre GLAUDES** explique que l'objectif est de calculer la charge de travail afin qu'elle soit soutenable. Cela nécessite de prendre en compte plusieurs paramètres tels la taille de l'unité, le nombre d'équipes internes à l'unité ou encore la diversité des champs couverts par l'unité. Ce travail est en cours, et Pierre GLAUDES évalue qu'un expert du panel pourrait participer à 4 à 6 comités d'experts par an.

**Cathie VIX** considère qu'il est essentiel, afin de renforcer l'attractivité de la mission d'expert, que les évaluations aient un effet concret.

**Thierry COULHON, président**, en convient. Il souligne toutefois que le Hcéres n'a pas de prise directe sur cela.

**Bernard LARROUTUROU** présente le référentiel et le processus d'évaluation des organismes de recherche. Il explique que le but est de mettre en place un référentiel unique, avec une évaluation adaptée à chaque organisme. Celle-ci sera plus intégrée, avec une évolution de l'équilibre entre « pilotage » et « activités » et l'attention sera renforcée sur les relations universités-organismes. De plus, le référentiel sera complété sur quelques sujets importants, parmi lesquels la politique de recrutement et l'attractivité ou encore la prise en compte dans les évaluations des personnels de l'ensemble de leurs missions.

En outre, le côté « amont » de l'évaluation sera renforcé, de même que l'attention portée à ce qui est fait de l'évaluation.

**Loulou VON RAVENBERG** revient sur l'attention portée à l'utilisation de l'évaluation. Elle s'enquiert des groupes cibles pour les rapports, et demande en particulier si le monde non académique en fait partie.

**Bernard LARROUTUROU** répond que les rapports s'adressent en priorité à la direction de l'organisme et aux différents ministères de tutelle.

**Thierry COULHON, président**, ajoute que les rapports pourraient idéalement être lus, à défaut du grand public, par des médiateurs (presse, notamment) et qu'il est essentiel que les régions et les métropoles en particulier puissent en prendre connaissance.

**Laurent FOULLOY** appelle de ses vœux une réflexion pour présenter une vision moyen/long terme sur ce qu'est une évaluation du Hcéres.

**Thierry COULHON, président**, explique par ailleurs que le Hcéres se trouvera face à des établissements d'un caractère nouveau, particulièrement complexes, comme l'Université Paris Saclay. Cela l'amènera à examiner les différentes composantes.

**Marine RIBALS** revient sur les établissements publics expérimentaux. Elle demande des précisions sur les modalités de leur évaluation, qui leur permet de sortir de l'expérimentation.

**Thierry COULHON, président**, estime qu'il convient d'être plus attentif à la réalité profonde des établissements qu'aux différents dispositifs juridiques qui ont été mis en place. Il s'agit d'établissements, et le Hcéres a vocation à s'y intéresser.

#### 4. PRESENTATION DES AXES DE TRAVAIL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE (OFIS)

**Stéphanie RUPHY** rappelle que l'encadrement des questions d'intégrité scientifique en France est assez récent, avec des textes datant de 2016, 2017 et 2020. Elle ajoute que l'OFIS a pour objectif la promotion de l'intégrité scientifique et l'harmonisation des pratiques. Elle porte trois missions principales :

- mission d'observation : observation directe de ce qui doit exister (annuaire des référents intégrité scientifique (RIS), signataires de la Charte de déontologie), observation via l'évaluation Hcéres (prise en compte de l'intégrité scientifique dans les référentiels, en particulier), mise en œuvre de la loi LPR ;
- mission ressources et prospective : veille documentaire, veille scientifique (état des lieux de la recherche sur l'intégrité scientifique, identification des besoins de recherche...), partage des bonnes pratiques, partage de retours d'expérience, chantier de réflexion et propositions (gestion des données recueillies par les RIS, statut des RIS, serment du doctorant...). L'OFIS coordonne des groupes de travail *ad hoc* pour conduire ces chantiers et faire des propositions ;
- mission animation : formation des acteurs institutionnels de l'IS, colloque national annuel de l'OFIS, conférence des signataires de la Charte de déontologie, information des RIS ...

A l'international, l'OFIS exerce en outre une mission de représentation de la France et participe à des projets européens (ENRIO, ETINED, notamment).

**Olivier LE GALL** souligne que l'intégrité scientifique est compliquée à prendre en compte dans une évaluation d'unité de recherche. Il évoque un travail d'interface nécessaire entre l'OFIS et les départements d'évaluation.

**Didier ROUX** mentionne le statut du référent intégrité scientifique (RIS) dans l'organisation et son indépendance. Il y voit des recommandations à faire pour homogénéiser les pratiques. En outre, il note que le système de RIS a ses limites lorsqu'un problème concerne une personnalité assez haut placée dans l'organisation ; l'OFIS gagnerait à faire des propositions à ce sujet.

**Stéphanie RUPHY** indique en premier lieu que l'OFIS a des liens étroits avec le RESINT, le réseau informel regroupant la plupart des RIS. Elle ajoute que la difficulté pour les RIS à trouver leur place dans l'organigramme est effectivement un point qui remonte et qui



fera l'objet d'un chantier prioritaire. Enfin, elle explique qu'un mécanisme de déport des RIS lorsque la situation le requiert est en cours d'analyse.

## 5. ENJEUX DU PASSAGE AU STATUT D'AUTORITE PUBLIQUE INDEPENDANTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 ET ORGANISATION DES TRAVAUX

**Stéphane LE BOULER, Secrétaire général**, explique que le Hcéres passera du statut d'autorité administrative indépendante (AAI) à celui d'autorité publique indépendante (API) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le passage à l'API entraîne plusieurs conséquences :

- l'attribution de la personnalité morale et d'attributs de souveraineté (être employeur et gérer la masse salariale, notamment) ;
- des questions essentielles, comme la pratique budgétaire, totalement reconfigurée, ou encore la position d'emploi des fonctionnaires ;
- un chantier conséquent lié à l'écriture des textes ;
- l'occasion d'une « revue générale des fonctions ».

Parmi les obligations auxquelles le Hcéres devra se conformer, Stéphane LE BOULER mentionne la nécessité d'établir un budget exécutoire, d'assurer la paie des agents et le règlement des fournisseurs en janvier 2022 et d'avoir des infrastructures solides à cette échéance. Il évoque quelques risques, dont celui de ne pas être au rendez-vous sur les fonctions essentielles, ou encore l'impératif d'être au clair au moment de la bascule sur les droits et obligations à l'origine et sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

En termes de gouvernance, un Copil se réunit tous les 15 jours, un comité ministériel sera mis en place et le Codir effectue un suivi régulier et les arbitrages stratégiques.

## 6. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 (DELIBERATION)

**Thierry COULHON, président**, explique que l'exercice était particulièrement complexe au vu de la spécificité de l'année 2020.

*Le rapport d'activité 2020 est approuvé par 21 pour, 1 contre et 1 abstention.*

## 7. BILAN SOCIAL 2019

**Stéphane LE BOULER, Secrétaire général**, indique que ce bilan a été présenté et approuvé en comité technique le 28 mai 2021. Les remarques des représentants du personnel ont été prises en compte. Stéphane LE BOULER ajoute que l'organisation du travail à distance et en présentiel à la rentrée prochaine fait actuellement l'objet de discussions.

## 8. BUDGET 2021 NOTIFIE AU H CERES ET PREPARATION DU BUDGET 2022

**Stéphane LE BOULER, Secrétaire général**, indique que le Hcéres a reçu une dotation MESRI 2021 de 20,2 millions d'euros et s'est vu attribuer un plafond d'emplois de 116 ETP. Les effectifs au 31 décembre 2021 ne devront pas dépasser 124 ETP.

Concernant le budget 2022, Stéphane LE BOULER évoque une demande de financement en hausse de 1279 k€ et de 8,7 ETP en plus par rapport à 2021, du fait du changement de statut et des nouvelles missions. Les évolutions sont les suivantes :

- Changement statutaire : transfert de plusieurs missions de l'administration centrale vers le Hcéres (+4 ETP), assujettissement à la taxe sur les salaires, contribution au FIPHFP...



- Prise en compte des nouvelles missions du Hcéres, 8 ETP.
- Evolution des processus d'évaluation : économies sur le poste missions et sur les emplois supports associés.

## 9. EVALUATION EXTERNE DU HcéRES

**Laurent FOULLOY** explique que le rapport d'auto-évaluation produit par le Hcéres ne révèle qu'une facette du fonctionnement du Haut Conseil. Cela mériterait d'être explicité davantage (et en particulier le rôle de l'accréditation) afin que les établissements d'enseignement supérieur s'approprient davantage le travail du Hcéres.

**Thierry COULHON, président**, explique que l'ENQA, à travers les ESG, s'intéresse avant tout aux questions de formation.

Thierry COULHON rappelle les étapes à venir, avec notamment la visite d'évaluation du 15 au 17 septembre, la présentation du projet de rapport d'évaluation externe en décembre 2021 et une décision d'accréditation par l'ENQA en juin 2022.

## 10. GROUPES DE TRAVAIL (VALORISATION, POLITIQUES TRANSVERSALES...)

S'agissant de la valorisation, **Didier ROUX** explique que la multiplicité des acteurs pose un certain nombre de difficultés. Il estime souhaitable que le Hcéres réfléchisse à la simplification des dispositifs autour de l'innovation et de la valorisation de la recherche publique.

**Thierry COULHON, président**, convient que le Hcéres ne doit pas s'interdire de réaliser des études transversales. La première étape est de bien prendre en compte l'innovation dans les évaluations que fait le Haut Conseil. La deuxième est d'être capable de s'appuyer sur les rapports pour construire une vision plus globale.

**Didier ROUX** propose de concaténer les différentes évaluations réalisées pour en tirer un certain nombre de points communs.

**Frédérique SACHWALD** suggère un échange préalable avec la commission d'évaluation des politiques d'innovation de France Stratégie.

Concernant la constitution de l'Observatoire de l'enseignement supérieur, **Thierry COULHON, président**, se dit favorable à une réflexion sur des exemples, notamment la réforme des études de santé. Par ailleurs, sur l'impact du COVID, il estime que le Hcéres ne peut rester muet sur les différentes stratégies développées par les établissements. C'est pourquoi le Haut Conseil réfléchit à une programmation d'événements à la rentrée sur la pédagogie, la recherche et la vie étudiante, telles qu'elles ont été impactées par la crise sanitaire.

*Fin des travaux à 17 heures 10.*